

Le mercredi vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Daniel SAUVAGE, Patrick LECOMTE, Yvelise ROPTIN, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Nathalie LEFEVRE, Mickaël DUREZ, Jean-Louis REYNAUD, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ

Pouvoirs : Céline DURAND à Alice VILLEMAGNE, Christel FIETKAU à Miche GORDOT, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE

Absents excusés : Virginie BOYER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Alice VILLEMAGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 2 – Exercice 2024

Par suite d'un dépassement des dépenses au chapitre 11 il est nécessaire de faire des régularisations de comptes à comptes.

Tableaux récapitulatifs ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION

Imputation	Compte	OPERATION	OUVERT	REDUIT
D F 011	6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	5 000,00 €	
D F 011	60612	Energie - Electricité	5 500,00 €	
D F 011	60632	Fourniture de petit équipement	2 000,00 €	
D F 011	613	Locations	3 000,00 €	
D F 011	615221	Bâtiments publics	4 500,00 €	
D F 23	023	(ordre)		20 000,00 €
D I 23	231	OPNI		20 000,00 €
R I 021	021	(ordre)		20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Le Maire Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,

Le mercredi 27 novembre 2024

Alice VILLEMAGNE
Secrétaire de séance

Gérard BANQUET
Maire de MONS



